

### Références réglementaires

Le CAFIPEMF est le **certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** qui est exigé des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Cet examen est rénové à compter de la session 2016. Il vise désormais à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen. Au cours de la première année, le candidat s'inscrit à l'examen et se présente à l'épreuve d'admissibilité. Au cours de la seconde année, il subit les deux épreuves d'admission. Des modules de formation sont prévus pour préparer à la fois l'épreuve d'admissibilité et les épreuves d'admission.

- Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015
- Arrêté du 20-7-2015 - J.O. du 22-7-2015
- Décret n° 85-88 du 22-1-1985 modifié ; arrêté du 20-7-2015

## 1. Données statistiques

### Admissibilité

	Nombre de candidats	CAFIPEMF Généraliste	CAFIPEMF option « enseignement en maternelle »	CAFIPEMF option « arts visuels »	CAFIPEMF option « langues vivantes »	CAFIPEMF option « éducation musicale »	CAFIPEMF option « éducation physique et sportive »	CAFIPEMF option « enseignement et numérique »
	<b>INSCRITS :</b> 56	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
% 64,29	<b>ADMISSIBLES</b> 36	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
% 35,71	<b>NON ADMISSIBLES</b> 20	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

## Admission

	Nombre de candidats	CAFIPEMF Généraliste	CAFIPEMF option « enseignement en maternelle »	CAFIPEMF option « arts visuels »	CAFIPEMF option « langues vivantes »	CAFIPEMF option « éducation musicale »	CAFIPEMF option « éducation physique et sportive »	CAFIPEMF option « enseignement et numérique »
	6	4		1		1		
% 16,67	ADMIS 1	0		0		1		

## 2. Analyse du déroulement des épreuves

### A. Epreuve d'admissibilité

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sur la base d'un dossier fourni par le candidat.

Le dossier comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes et le(s) rapport(s) d'inspection.

Durée de l'épreuve : 45 mn, dont 15 mn d'exposé et 30 mn d'échange avec le jury

#### a. Rapport d'activité

*« Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel. Pour ce faire, le candidat s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant, dans le champ de l'accompagnement et de la formation. »*

Chacun d'eux ou presque respecte le format (5 pages maximum hors annexes plus les rapports d'inspection).

D'une manière générale, la présentation est satisfaisante. Il faut souligner le souci des candidats, à de rares exceptions près, de soigner orthographe et syntaxe et à **respecter le plan annoncé**, ce qui est une attente forte du jury.

Les candidats ont éprouvé cependant des difficultés à investir cet écrit et à en faire un témoignage personnel, c'est-à-dire à identifier réellement les lignes de force de leur parcours professionnel et les compétences développées.

Deux cas de figure sont revenus régulièrement :

- Certains ont réalisé une « dissertation » se voulant théorique sur un sujet pédagogique, souvent la différenciation pédagogique, le travail de groupe... Pourquoi pas, s'ils sont en mesure d'y parler de leur pratique, de montrer comment celle-ci a évolué et leur a permis d'avancer dans leur métier.
- D'autres sont partis du référentiel de compétences du formateur, c'était une bonne idée si le rapport ne se transformait pas en catalogue d'activités, souvent sans réel rapport les unes avec les autres.

Rares sont les candidats qui ont pu montrer un cheminement personnel à la fois intellectuel et pédagogique de sorte qu'il mette en valeur leurs capacités à analyser et à se distancier de

leur pratique. Il y avait une forte attente du jury de voir dans cet écrit les capacités du candidat à commencer à se projeter dans une posture de formateur **et à mettre au service de la formation/de l'accompagnement les compétences pédagogiques et didactiques développées.**

Le jury n'en a néanmoins pas tenu rigueur aux candidats qui ont su dépasser ces difficultés lors de l'entretien.

Pour les candidats qui présentaient une option, il pouvait être judicieux d'appuyer « l'expérience professionnelle significative » sur cette option, justement. Des candidats en ont jamais fait mention dans leur écrit.

La majorité des candidats a exercé dans des contextes scolaires variés auprès d'une diversité de publics et nombre d'entre eux s'étaient engagés au cours de leur carrière dans des actions de formation de type M.A.T. (maître d'accueil temporaire), contribution à des animations pédagogiques, etc. Ne pas avoir participé à des actions de formation n'a cependant pas été rédhibitoire pour l'obtention de l'admissibilité.

Il est enfin à signaler qu'environ 15% des rapports sont accompagnés d'un support numérique comportant le diaporama qui sera projeté lors de la présentation orale ou encore des documents d'illustration.

## **b. Rapports d'inspection**

*« L'épreuve d'admissibilité repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, un rapport d'activité **et les rapports d'inspection** ».*

Il n'est pas précisé le nombre de rapports d'inspection, néanmoins le jury a apprécié que les candidats fassent le choix de donner un nombre significatif de rapports, voire tous leurs rapports.

Là encore, ces écrits permettent de voir le cheminement du professeur tout au long de sa carrière **et sa capacité à prendre en compte les conseils donnés dans un souci d'ajustement et d'évolution de sa pratique.** Certains candidats n'ont pas hésité à proposer des rapports de début de carrière qui mettaient en avant la marge de progrès qui leur restait à accomplir. Un formateur n'est pas un modèle, certains candidats se sont appuyés, lors de l'entretien, sur les difficultés rencontrées en début de carrière pour mettre en avant l'accompagnement qu'ils avaient reçu et leur volonté d'accompagner à leur tour de jeunes collègues.

**Il est appréciable qu'un rapport d'inspection récent puisse faire état d'échanges avec l'IEN relativement à l'évolution de carrière du candidat en direction de la formation.**

## **c. Exposé de 15 minutes**

A quelques secondes près, pratiquement l'ensemble des candidats a respecté le temps de 15 minutes, environ 80% a souhaité s'appuyer sur une présentation numérique sous forme le plus souvent de Power Point ou avec Prezi. Le jury a apprécié ce souci d'utiliser l'outil informatique pour peu qu'il soit au service de la présentation et non redondant avec celle-ci.

Ces 15 minutes ont permis à bon nombre de candidats de sortir d'un écrit souvent trop descriptif pour parler de leur carrière, du cheminement didactique et pédagogique qui les a conduit à songer à des fonctions de formateur. Là encore, le jury a apprécié les candidats qui ont su s'appuyer sur leur expérience dans la classe et au sein de l'école mais également sur les programmes de l'Ecole et la loi de refondation de l'Ecole. Il ne s'agissait pas de décrire un

parcours mais bien de l'analyser et d'en faire ressortir les grands axes **transférables notamment vers la formation.**

Pour les candidats qui présentent une option, ce peut être l'occasion d'expliquer ce choix.

#### **d. Echange de 30 minutes avec le jury**

*« L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école. »*

Ces 30 minutes permettent au jury de mieux comprendre la vision que le candidat se fait du rôle du formateur, ou bien de la préciser. Certains candidats avaient lu des ouvrages didactiques sur la question et ont pu s'appuyer par exemple sur les écrits d'universitaires, de pédagogues ou de didacticiens (comme Philippe Perrenoud ou comme Jean-Louis Lamaurelle pour citer ceux dont les noms sont revenus le plus souvent).

L'échange a permis de s'intéresser à l'actualité pédagogique, certains candidats ont pu parler des conférences de consensus qui se sont tenues cette année scolaire sur la numération puis sur l'apprentissage de la lecture.

La connaissance des programmes et de leurs enjeux est fondamentale : comment venir présenter une expérience professionnelle sur le numérique où il s'agit d'accompagner une classe tablette en maternelle, sans être en mesure de faire le lien avec les programmes du cycle 1 ?

Enfin, si les candidats ont deux années pour préparer le CAFIPEMF, il est absolument nécessaire qu'ils effectuent une veille sur les ouvrages de pédagogie et de didactique.

Un certain nombre de candidats n'a pas été en mesure de citer le moindre ouvrage sur ces questions, voire, si un titre était donné, de parler du livre concerné.

Les candidats venus de l'ASH doivent posséder une connaissance de base des programmes, l'enseignement spécialisé n'est pas un monde à part détaché des enjeux du système éducatif.

Pourtant une bonne partie des candidats a été en mesure de s'appuyer sur ses lectures ou de maîtriser des références pédagogiques et didactiques qui font partie de la culture du formateur comme Vygotski, Bruner, Mari-Barth mais aussi des références plus actuelles comme Cèbe et Goigoux.

Le jury n'attend pas, le plus souvent, une réponse canonique mais bien le fruit de la réflexion du candidat sur ses lectures et en quoi elles l'ont fait avancer **et affiner sa pratique en direction de chaque élève.**

Enfin, le questionnement est dans l'ensemble bien compris des candidats, très à l'écoute malgré un stress extrêmement palpable. Il est assez difficile pour eux de formuler des pistes de conseils surtout en direction d'enseignants chevronnés.

Cet entretien doit être pris par le candidat, dans la mesure du possible, comme un entretien entre pairs, chacun a le droit d'avancer ses arguments pourvu qu'il soit en mesure d'argumenter et de prouver ce qu'il avance.

## **B. Épreuves d'admission : épreuves de pratique professionnelle au choix du candidat**

Il s'agit pour le candidat d'observer une pratique de classe menée par un professeur stagiaire et de conduire « un échange professionnel » dans une approche formative.

Lors de l'entretien, le candidat doit :

- savoir créer un climat d'écoute et de dialogue avec le professeur d'école stagiaire, (il faut valoriser tous les points positifs du stagiaire) ;
- mener une critique constructive ;
- aider l'enseignant en formation à progresser, sans complaisance ni démagogie, sans agressivité ni dogmatisme ;
- faire réfléchir le stagiaire sur sa pratique ;
- savoir construire avec le stagiaire des pistes d'amélioration ;
- veiller à un juste équilibre des temps de parole ;
- terminer l'entretien par une conclusion synthétique des points importants, si possible reformulée par le professeur stagiaire.

### **a. L'analyse de pratique**

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

### **Entretien du candidat avec le stagiaire session 2016**

Tous les candidats font preuve de bienveillance et d'écoute envers les stagiaires.

Les entretiens avec les stagiaires peuvent cependant manquer de structuration, les conseils ne sont pas toujours hiérarchisés. Ils manquent également de précision quant aux concepts clés de l'apprentissage.

Globalement les candidats se cantonnent à des conseils organisationnels, se focalisent sur le comportement des élèves et oublient l'aspect didactique. Les entretiens sont souvent centrés sur l'organisation de la classe. Les conseils systématiquement prodigués portent sur le travail en binôme ou le travail de groupe et laissent à penser que la modalité de travail a un effet exclusif sur l'apprentissage des élèves ; or, les situations présentées ne se prêtent pas forcément à ces formes de travail.

La question de la construction, de la structuration des séances et le vocabulaire spécifique approprié à certains domaines disciplinaires sont passés sous silence.

Certains entretiens passent à côté des enjeux didactiques incontournables.

Le temps de parole accordé au stagiaire doit être équilibré. Le candidat ne doit pas monopoliser la parole. Le stagiaire, s'il doit pouvoir s'exprimer, doit aussi pouvoir être interrompu pour ne pas mobiliser le temps et l'espace de la totalité de l'entretien.

Les candidats doivent gérer le temps pour garder une phase consacrée à la synthèse de l'entretien, synthèse qui peut être formulée par le stagiaire lui-même.

## **Entretien du candidat avec le jury session 2016**

Les candidats doivent être en mesure de proposer une justification de leurs choix.

Ils doivent également être capable de restituer au jury les points qu'ils auraient pu évoquer et qu'ils ont choisi de ne pas développer. Ils doivent pouvoir revenir sur les choix effectués et les moduler. Il convient également d'apprécier le sens de la controverse professionnelle.

Si le candidat cite des auteurs ou des chercheurs en didactique, il doit être en mesure de répondre à des questions précises concernant les travaux auxquels il fait lui-même référence.

Lors de cette session, les réponses ont été approximatives montrant une méconnaissance globale des auteurs.

Il convient également de connaître les autres cycles que celui observé ou celui dans lequel le candidat enseigne.

Concernant les options, les candidats doivent montrer des compétences didactiques affirmées dans le domaine choisi.

### **a. L'animation d'une action de formation**

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés.

Elle se déroule en présence d'un groupe de stagiaires de l'ESPE. Le domaine d'apprentissage ou la discipline choisie doit correspondre aux besoins de formation des stagiaires.

Une mise en situation doit être prévue.

Une alternance des modalités de travail doit être pensée afin de maintenir l'attention du public visé.

Si des documents servent d'appui à l'action de formation, ils doivent être sélectionnés avec soin et en nombre restreint. On peut également imaginer que des supports numériques soient adressés aux stagiaires à l'issue de l'action de formation.

Un seul candidat a proposé l'animation d'une action de formation en présence de stagiaires DU de l'ESPE.

### **b. Epreuves d'admission : mémoire et soutenance**

- **Le mémoire professionnel**, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel. Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;

- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.

- **La soutenance**

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;
- analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...) ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

Les candidats ont respecté le temps des 15 minutes de présentation qui leur était imparti.

Ils ont globalement réussi à se détacher du document « mémoire » proprement dit.

Certains sont venus munis de documents, ce qui n'est pas prévu. Il convient donc de préciser qu'aucun document support (hors mémoire lui-même et support numérique de présentation préalablement fourni) n'est autorisé. Un candidat a lu sa prestation ce qui a nui à la fluidité du propos.

Les candidats ont montré des difficultés à entrer dans un échange professionnel avec les membres du jury **et à dépasser pour cela le cadre de leur expérimentation** ; ils ont eu des difficultés à projeter leur travail dans une situation de formation.

Les références théoriques citées dans le corps des mémoires ne sont pas toujours bien maîtrisées. Certains concepts clés liés aux apprentissages sont connus de façon superficielle.

Le jury précise que les nouveaux programmes, leur accompagnement pour une mise en œuvre par les enseignants doivent faire l'objet d'une connaissance aboutie.

Les supports numériques utilisés sont adossés à un diaporama. La présentation pourrait être rendue plus vivante grâce à des liens multimédias de format court (photo, vidéo, son). Un seul candidat n'a pas utilisé le numérique pour sa présentation.

Les outils numériques à disposition des candidats sont très opérationnels. La clé USB s'avère un support pertinent. Il faudra imaginer la possibilité pour certains d'utiliser une tablette avec écran « casté ».

Le mémoire doit « prendre appui sur l'expérience professionnelle du candidat » mais ne s'y réduit pas. Il n'est ni un simple exposé descriptif d'activités menées dans la classe, ni une compilation de références théoriques. **C'est une étape de la réflexion de l'enseignant.** Il s'appuie sur une problématique repérée et des contenus maîtrisés. **Ce travail correspond à un véritable questionnement professionnel.** Il trouve sa raison à

partir de problèmes pédagogiques et didactiques rencontrés dans la pratique de classe, **il est étayé par des références théoriques adaptées, pertinentes et actualisées, au service de l'évolution du candidat vers la formation/le conseil.**

Lors de la soutenance :

Le jury vérifie la capacité d'écoute et de compréhension du candidat, son aptitude au dialogue, la qualité de son argumentation, sa capacité à défendre un point de vue sans pour autant s'enfermer dans un dogmatisme figé. Des qualités d'aisance générale et verbale sont appréciées.

Le candidat doit être capable d'expliquer, de justifier son propos tout en prenant de la distance par rapport à son texte (intérêt, limites et prolongements possibles).

Le candidat doit maîtriser le vocabulaire utilisé. Le jury ne s'interdit pas de vérifier les connaissances pédagogiques générales du candidat, notamment pour les CAFIPEMF spécialisés.

Il est attendu des candidats une grande maîtrise de la langue orale en adéquation avec la situation d'énonciation de l'épreuve.

Il ne faut pas négliger, enfin, la conclusion du mémoire qui ne répond pas toujours à la question de départ. La démarche peut être sans effet à l'issue du mémoire, ce n'est pas grave, il faut avoir alors une lecture critique de son travail. La soutenance permet de redonner dans ce cas du sens au mémoire **et de projeter son travail de recherche vers une évolution de pratiques voire d'axes de formation envisageables.**

### **Remarques et Conseils**

- L'entretien se prépare pendant la séance de classe qui le précède, des grilles d'observables sont construites avec les candidats lors de la préparation CAFIPEMF. L'activité et les productions des élèves sont un levier primordial pour la prise de conscience par le professeur stagiaire de ses propres qualités ou de ses carences.
- **Il n'est pas possible en trente minutes de reprendre tous les points à retravailler : le jury attend donc que le candidat fasse des choix.** . Des stratégies de détour sont souvent nécessaires, le jury s'attend à ce que les éléments les plus importants aient été traités à l'issue de l'entretien.
- Enfin, **le futur formateur est représentant de l'institution, il doit oser pointer les dysfonctionnements et ne pas confondre bienveillance et complaisance** mais ses arguments doivent être concrets, justifiés et argumentés.
- Il ne faut pas hésiter à donner des conseils pratiques sur l'organisation matérielle : gestion du tableau, des outils, etc, mais il faut **centrer l'entretien sur les questions didactiques de fond.**
- Ne pas être trop ambitieux mais simple et précis dans le questionnement ;
- Maîtriser des références « incontournables » pédagogiques et didactiques
- Eviter les références trop anciennes ou coupées des recherches actuelles.